

L'Ajournement

Gauthier) le sait très bien: nul n'est contre la vertu. Il parlait tout à l'heure d'égalité. C'est vrai, on est tous égaux, mais il y a des pauvres et il y a des riches. Monsieur le Président, on construit un pays, on est 27 millions. Évidemment, il y a plus d'anglophones que de francophones. On travaille, et je sais jusqu'à quel point le député d'Ottawa—Vanier est impliqué dans la question de la langue, et je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit . . . et mon gouvernement est d'accord avec lui, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), et le premier ministre (M. Mulroney) est d'accord sur le fait de défendre le français comme langue officielle, de défendre le français comme langue de travail. On n'a jamais contesté cela, bien au contraire. On l'a vu dans la prise de position du premier ministre au Manitoba. On l'a vu encore dernièrement.

Monsieur le Président, je pense que mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) sait jusqu'à quel point nous voulons nous impliquer et que malgré ce peut qui a pu s'être passé de 1984 et avant, malgré toute la bonne foi et ce qui vient aujourd'hui depuis notre accession au pouvoir, il doit reconnaître notre volonté de participer à un travail démocratique avec la Commission de la Fonction publique; on peut, je pense, en toute honnêteté tout en respectant et en préservant

les droits des francophones ou des anglophones, selon leur langue de travail, donner un mandat à la Commission de la Fonction publique de surveiller. Mais il sait très bien aussi, monsieur le Président, que cette directive-là ne s'applique pas aux sous-ministres. Elle s'applique certes aux sous-ministres adjoints, mais ils devront avoir des cours d'équivalence de niveau B, et il le sait très bien. Il sait très bien aussi qu'en matière de question linguistique, la façon avec laquelle il va défendre farouchement le dossier . . . et il sait que les députés du Québec et les députés de cette Chambre vont défendre aussi le dossier sur la question linguistique . . . va toujours faire en sorte qu'il y aura un juste équilibre, et surtout une amélioration de ce qui existait parce que le but final, c'est, en fin de compte, de prouver à l'ensemble de la population canadienne que nous sommes un pays bilingue qui a le droit de recevoir les services dans la langue de son choix, qui a le droit de travailler dans la langue de son choix, dans le respect de la langue de son choix.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 42.)